

- (h) Pays d'origine des marchandises saisies
- (ij) Premier port de chargement
- (k) Dernier port de destination
- (l) Ports d'escale entre les ports visés en (ij) et (k)
- (m) Autres observations (nombre de fois où le navire, la compagnie maritime, l'affrèteur ou la personne exploitant le navire à tout autre titre ont déjà participé à des activités de contrebande, etc.)
- (n) Partie contractante fournissant les renseignements (y compris le numéro de référence)